

Notre-Dame-des-Prairies, le 26 novembre 2016

Envoi par dépôt électronique

Mme Véronique Dubois

Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Dossier R -3964-2016

Madame,

À ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposants aux compteurs électromagnétiques de nouvelle génération à conserver notre compteur électromécanique. Nous tenons toujours à le conserver étant très sensibles aux effets des ondes électromagnétiques.

Ainsi, l'offre actuelle d'Hydro-Québec d'un compteur non communicant électronique plutôt qu'électromécanique ne convient pas à moi et ma famille. Les compteurs non-communicants demeurent non-sécuritaires en générant de l'électricité «sale». Celle-ci transforme à son tour tout le filage électrique du lieu de vie en source de smog électromagnétique.

J'aspire à vivre dans un milieu le plus sain possible en évitant toutes sources de pollution telles téléphone portable, micro-ondes et autres appareils du genre. Les effets pernicieux se répercutent notamment sur la qualité de mon sommeil. Il devient très agité et superficiel et je n'arrive jamais à vraiment me reposer.

Nous pensons qu'il est primordial que la Régie ne laisse pas Hydro-Québec démanteler et rebuter ces 181 500 compteurs électromécaniques actuellement disponibles afin de permettre à toutes les personnes électrosensibles ou celles à venir de pouvoir accéder à de tels compteurs.

Voilà pourquoi nous refusons l'option de retrait actuellement offerte. Néanmoins, nous accepterions volontiers de payer, comme dans le cas de l'option de retrait actuelle, les frais reliés à une nouvelle option de retrait avec un appareil électromécanique.

Finalement, nous demandons que notre lettre soit publiée dans les **Observations** sur le site de la Régie avant le début des audiences qui auront lieu en décembre prochain.

Bien à vous,

Marie-Danielle Gaudet
124, rue Jean-Duceppe
Notre-Dame-des-Prairies
J6E 0N9